

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Municipalité de Saint-Jules

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est donné par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Jules, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 10 mars 2025 à 20h00, au 390, rue Principale, Saint-Jules, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 4 374 157, 9276-7847 Québec inc., 66 rang St-Bruno, St-Jules

Propriété située au 66, rang St-Bruno à Saint-Jules, numéro de lots 4 374 157 du Cadastre du Québec, représentée par Nadia Parent, arpenteur-géomètre.

La demande ayant pour but d'autoriser :

La largeur de la façade du terrain est de 3.06 mètres au lieu de 50 mètres;

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes en se présentant à la municipalité de Saint-Jules. Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses observations par écrit au 390, rue Principale, Saint-Jules, Québec, G0N 1R0 ou encore par courriel à dq@st-jules.qc.ca au plus tard le 25 février 2025 à 13h00. Le conseil prendra connaissance des dites observations avant de statuer sur les demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Jules, ce 19 février 2025

Gina Lessard
Greffière-trésorière/Directrice générale